

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

Logo of PATEK PHILIPPE & CO. GENEVE. MAITRES HORLOGERS A GENÈVE. HOROVIKZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29 Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

Nourrissant & délicieux L'ICE CREAM GROPPY

Il est pasteurisé

R.C. 76686

LA SUISSE ET LE VOTE DES FEMMES

Une information de presse, parue ces jours, me laisse révéler. Les femmes Tunisiennes iront voter. Déjà, la femme égyptienne a pu user de ce droit tout dernièrement et faire valoir sa personnalité grâce aux bulletins qu'elle a déposés dans l'urne.

Chez nous, après plusieurs tentatives, nous en sommes toujours au même point; pourtant l'idée est en marche et rien ne pourra l'arrêter; la dernière votation dans le canton de Berne, qui est pourtant essentiellement agricole, est dans ce domaine plus avancée que celles de Zurich, Bâle ou Genève. Le Zura lui, a accordé à la femme suisse des droits égaux à ceux des hommes, et s'il formait un canton, ce serait le premier en Suisse à libérer les femmes de la tutelle masculine en droit politique, et de donner le bon exemple.

Quels sont les arguments que l'on avance, chez nous, pour refuser le droit de vote aux femmes ?

1.) Elles ne comprennent rien aux affaires publiques ou ne s'y intéressent pas.

2.) La femme en votant porterait le trouble à la maison.

3.) La femme ne désire pas voter, ou exercer des droits politiques.

4.) La place de la femme est au foyer et non aux réunions publiques.

5.) La femme perdrait toute sa féminité si elle prenait part aux batailles électorales.

Quant aux autres arguments, nous estimons qu'ils ne résistent pas à un examen logique. Nous verrons simplement les quelques réponses que ces arguments trouvent dans le public suisse.

1.) Comment peut-on dire que les femmes ne comprennent rien aux affaires publiques ? hélas, ne doit-on pas faire le même reproche aux hommes qui se désintéressent de plus en plus de la chose publique; mais simplement à la maison, la femme prouve tous les jours ses capacités de directrice, d'organisatrice. En dehors de chez elle, les associations féminines, les unions des femmes universitaires, les écoles d'infirmières, écoles d'études sociales, hôpitaux et pendant la guerre que n'a-t-elle pas fait, souvent beaucoup mieux que les hommes !

2.) La femme ayant le droit de vote, porterait le trouble à la maison. Là encore, le premier fautif serait l'homme, car le mariage ne lui a pas donné l'autorité à lui seul, mais a fait une association de deux intelligences, deux volontés, deux conceptions qui heureusement sont différentes l'une de l'autre, et ce n'est que par le jeu des concessions réciproques des libres discussions, du respect des points de vue des uns et des autres, que l'entente est possible, et certainement c'est le cas de presque tous les ménages actuels. D'autre part, ne croyez-vous pas, Messieurs, que dans 99 o/o des cas, vous suivez, peut-être sans vous en rendre compte, la ligne de conduite que vous inspire votre compagne !

3.) La femme ne désire pas voter ou exercer des

droits politiques. Ceci n'implique pas que toutes les femmes ne veulent pas aller aux urnes. Pourquoi refusent-elles ? Peut-être le spectacle des batailles électorales ne les incite pas à s'y rendre, car les hommes, il faut bien le reconnaître, ne savent pas discerner toujours de quel côté est la sagesse. Il est beaucoup plus facile de laisser aux dirigeants du parti, le soin de penser, de sorte qu'au moment décisif, il n'aura qu'à mettre un bulletin tout prêt dans l'urne, souvent il n'aura vu dans l'application de ce droit que le moyen politique de faire triompher son parti, sans voir que tout compte fait, il a voté contre son propre intérêt, et très souvent la femme, mère de famille, ou obligée de par sa condition sociale de défendre ses intérêts sans être affiliée à un parti politique est à même de voir d'une façon beaucoup plus objective les tenants et les aboutissants de certaines cuisines politiques ou de certains compromis qu'elle n'accepterait pas !

4.) La place de la femme est au foyer. Evidemment, pour beaucoup, ceci est l'argument massue, l'épouvantail que l'homme ajoute à la liste de son veto au droit de vote des femmes. Pourtant, l'argument ne tient pas debout. Pour la femme qui s'occupe simplement de sa famille, qui ne travaille pas dehors, quelle puissance masculine peut-elle empêcher de se rendre aux théâtres ou invitations de toutes sortes dont est pleine notre vie mondaine; qui peut l'empêcher de s'intéresser à une chose à laquelle nous nous cramponnons et que nous ne voulons pas partager ? Depuis 40 ans déjà, sur le plan du droit privé, la femme jouit d'une égalité presque complète avec l'homme. Pourquoi lui refuser ce même droit sur le plan du droit politique ? C'est un non sens, et pourtant, le nombre toujours plus grand de femmes qui sont par les circonstances mêmes de la vie obligées d'assurer seules leur existence ne fait qu'augmenter. Elles payent les mêmes impôts que les hommes, ont les mêmes charges envers l'Etat, et pourtant nous les tenons sous tutelle; c'est un anachronisme qu'une réelle démocratie se doit de faire disparaître au plus tôt. Celles qui en plus des charges familiales, travaillent au dehors, ne sont-elles pas des mères de famille dévouées, ne font-elles pas tout le travail de la maison, travail auquel les hommes ne s'astreignent que très rarement sinon jamais ? Si la place de la femme est au foyer, « et nous n'en disconvenons pas » pourquoi tant d'époux laissent-ils leurs femmes travailler ? L'usine, le magasin, ou le bureau, peuvent être des endroits beaucoup plus dangereux pour la paix du foyer que la fréquentation d'une réunion politique qui n'est qu'une exception dans la vie ordinaire.

5.) La femme perdrait sa féminité au contact des batailles électorales. Voilà encore un argument qui peut

être retourné contre nous, car si nous sommes courtois, corrects, la partie adverse le sera aussi; mais, hélas ! si nous pratiquons la politique à coups de poings, ou en employant des procédés où celui qui hurle le plus fort a raison, comme nous l'avons déjà constaté de nombreuses fois, ce n'est pas seulement la femme qui perdrait sa dignité.

Il est certain que souvent les plus nobles causes ont de maladroits défenseurs, quelques féministes des deux sexes ne manquent pas de nous porter sur les nerfs; la justice et l'égalité ne sont pas toujours habilement évoqués. La femme privée de ses droits civiques n'est ni une martyre ni une victime, et ce n'est pas par galanterie que les hommes doivent lui accorder le droit de vote.

(Lire la suite en page 3)

Accord de coopération avec les Etats-Unis concernant l'utilisation civile de l'énergie atomique

La Conférence atomique internationale qui s'est tenue l'année dernière à Genève a montré que la recherche scientifique dans ce nouveau domaine a atteint un degré qui met à portée de main les applications industrielles de l'énergie atomique.

La conclusion d'un nouvel accord avec les Etats-Unis a sensiblement élargi la coopération ainsi amorcée l'été dernier. Les pourparlers sur la préparation de cet accord, menés dans un esprit très amical, se sont étendus sur plusieurs mois. A la fin de février de cette année, le président Eisenhower a annoncé que les Etats-Unis étaient prêts à mettre 20.000 kilowatts d'uranium enrichi à la disposition des besoins civils et à en livrer la moitié à l'étranger. Au début de cette année, le professeur Scherrer, président de la Commission d'étude pour l'énergie atomique, et M. Walter Boerjesson, président de la S.A. Reactor, avaient en qualité d'experts

exposé aux Autorités américaines les besoins suisses en matière fissile et en informations techniques.

Au début de mai, une petite délégation dirigée par M. Zipfel, délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques, a approfondi ces contacts. Enfin, le Ministre de Suisse à Washington a mis au point et conclu l'accord par la voie diplomatique.

L'essentiel de l'accord, conclu pour dix ans, se trouve dans le communiqué publié le 21 juin. Il s'agit d'un cadre dans lequel les transactions devront être inscrites en détail de cas en cas. Les livraisons d'uranium enrichi auxquelles les Etats-Unis se sont engagés devraient, selon les estimations présentes, couvrir les besoins en matière première d'un programme d'énergie atomique de l'industrie suisse qui prévoirait jusqu'en 1965 la construction de réacteurs d'une capacité totale de plus de 100 megawatt. Même l'exploitation

optimum de toutes les ressources hydrauliques non utilisées, encore en Suisse ne saurait prévenir d'une pénurie notable d'énergie d'ici 10 à 15 ans. C'est dire l'importance pour la branche électrique aussi que jaillisse une nouvelle source d'énergie. La Suisse peut acheter des Etats-Unis l'uranium enrichi selon les possibilités d'utilisation civile du moment.

Grâce à l'échange d'informations, l'économie suisse aura connaissance de développements techniques qui n'auraient pas été publiés jusqu'alors. Aussi bien le matériel fissile que les informations et l'appareillage livrés par les Etats-Unis ne pourront servir qu'à des fins civiles. Cette condition, qui est expressément fixée dans l'accord, vaut également pour les Etats-Unis. Ainsi, aucune partie au contrat ne peut en tirer avantage à des fins militaires.

C'est la Confédération qui reçoit les livraisons et les informations américaines. Le délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques les transmettra aux Universités et à l'économie privée conformément aux mesures de contrôle et de sécurité qu'il aura établies. L'accord permettra cependant aussi des prises de contact direct entre savants suisses et américains dans le cadre des échanges d'informations.

On sait que des négociations se déroulent actuellement sur le plan international en vue de créer une agence atomique mondiale. Cette agence introduirait un système international de contrôle de la matière fissile, afin d'exclure que la matière fissile attribuée au secteur civil soit distraite au profit du secteur militaire. Aussi l'Organisation européenne de coopération économique à Paris (O.E.C.E.) travaille à la création d'un organe de contrôle. Comme l'agence atomique mondiale, à laquelle la Suisse adhèrera sans doute, n'existe pas encore, une solution transitoire a été trouvée dans un accord bilatéral de contrôle avec les Etats-Unis. Des organes suisses et américains exerceront en commun ce contrôle. Les contrôles visent exclusivement à déterminer l'emploi du matériel fissile. Ils n'auront lieu, là où se trouve l'uranium enrichi, que dans les cas où la Suisse aura fait usage de la possibilité d'en acheter. Les mesures de protection nécessaires sont prévues contre les radiations lors du transport et de l'emploi du matériel fissile. Dans ce domaine aussi, la Suisse pourra bénéficier utilement des expériences américaines. On prévoit également des emplacements spéciaux pour le combustible atomique qui n'est pas mis en oeuvre et pour les produits qui naissent de lui. Ces dépôts ne sont pas importants seulement pour le contrôle, mais aussi pour l'hygiène publique.

L'accord sera soumis, du côté suisse, en septembre à l'approbation des Chambres. Les Etats-Unis ont conclu avec l'Australie et les Pays-Bas un accord identique dans ses principes. Les centres de recherches suisses sont parvenus à un point où, sans uranium enrichi et sans uranium 235 pur de l'ordre de grammes, ils ne peuvent plus travailler à plein. Il est nécessaire que l'industrie suisse se procure du matériel fissile pour pouvoir jeter les bases d'un programme d'énergie atomique et réunir les expériences techniques intéressantes la capacité de concurrence de gros secteurs de notre économie, tels que l'industrie des machines, la construction d'appareils et l'industrie chimique. D'où l'importance de l'accord conclu avec les Etats-Unis.

Le gouvernement suisse se propose de poursuivre ses efforts tendant à la coopération internationale dans le domaine atomique et de collaborer activement dans des organisations internationales telles que l'O.E.C.E. et la future agence atomique mondiale.

4ème révision de l'AVS

Le Conseil fédéral a approuvé un message aux Chambres, présenté par le Département de l'Intérieur, au sujet de la quatrième révision de l'AVS. Les points principaux des propositions de révision portent sur l'augmentation des rentes ordinaires, l'avancement du point de départ de l'octroi des rentes de vieillesse et sur l'extension de l'échelle dégressive des cotisations pour les travailleurs indépendants.

En ce qui touche aux rentes ordinaires, les taux minimums seront augmentés de façon que ces rentes seront toujours supérieures aux rentes transitoires, allouées gratuitement. Il est en outre prévu d'augmenter la part fixe de la rente et aussi la rente maximum qui sera allouée avec un revenu moyen du travail de 15.000 francs au lieu de 12.500. Les améliorations apportées aux rentes se manifestent surtout dans les rentes actuellement en cours et dans les rentes partielles, qui seront liquidées au cours de ses prochaines années, puisque les années cotisées des classes d'âge ayant droit aux rentes partielles seront comptées à double.

De la sorte, les rentes complètes pourront être allouées depuis l'année 1953, et non plus depuis 1968 seulement. Les rentes de veuves et d'orphelins seront aussi sensiblement augmentées. Quant au point de départ du droit à la rente de vieillesse, on prévoit d'abaisser de 65 à 63 ans l'âge de la retraite des femmes et de fixer au mois, et non plus au semestre, le moment où la rente de vieillesse est liquidée. En faveur des travailleurs indépendants, le projet d'étendre le champ d'application de l'échelle dégressive des cotisations aux revenus annuels jusqu'à 6.000 francs, au lieu de 4.800 francs. Enfin, le projet prévoit de mettre au bénéfice des rentes transitoires les Suisses à l'étranger qui font partie de la génération dite transitoire et dont le revenu n'atteint pas certaines limites. Ce projet de révision augmentera les charges de l'AVS. en moyenne de 152 millions de francs par année, dont 95 pour cent profiteront aux rentiers. Il est prévu de donner effet à cette révision dès le 1er janvier 1957.

Les pourvus être alloués depuis l'année 1953, et non plus depuis 1968 seulement. Les rentes de veuves et d'orphelins seront aussi sensiblement augmentées.

Quant au point de départ du droit à la rente de vieillesse, on prévoit d'abaisser de 65 à 63 ans l'âge de la retraite des femmes et de fixer au mois, et non plus au semestre, le moment où la rente de vieillesse est liquidée. En faveur des travailleurs indépendants, le projet d'étendre le champ d'application de l'échelle dégressive des cotisations aux revenus annuels jusqu'à 6.000 francs, au lieu de 4.800 francs.

Enfin, le projet prévoit de mettre au bénéfice des rentes transitoires les Suisses à l'étranger qui font partie de la génération dite transitoire et dont le revenu n'atteint pas certaines limites. Ce projet de révision augmentera les charges de l'AVS. en moyenne de 152 millions de francs par année, dont 95 pour cent profiteront aux rentiers. Il est prévu de donner effet à cette révision dès le 1er janvier 1957.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

Circulation routière

Le Conseil National a abordé la discussion des articles du nouveau projet de loi sur la circulation routière. Les rapporteurs, MM. Guinand (rad. Genève) et Eggenberger (soc. Saint-Gall) ont tout d'abord donné quelques précisions sur le champ d'application de la nouvelle loi, relevant que celle-ci est avant tout appelée à régir la circulation sur la voie publique et qu'elle n'est pas applicable aux usagers tels que conducteurs d'attelages, cyclistes et piétons sur des routes non ouvertes au trafic automobile.

M. Kaempfen (cons. Valais) a rompu une lance en faveur des routes à péage, lorsque ceux-ci sont construits par l'initiative privée et il se réserve de revenir sur la question plus tard, au cours des débats.

A l'article 3, la Commission a introduit une disposition nouvelle donnant au Conseil fédéral le droit, après avoir entendu les cantons intéressés, de classer certaines routes comme autoroutes ou autoroutes. MM. Kaempfen (cons. Valais) et Gaudin (dem. Grisons) ont estimé qu'une telle disposition porte atteinte aux droits souverains des cantons. M. Huber (soc. Saint-Gall) a expliqué la raison d'être de cette disposition qui fut alors adoptée sans opposition.

La plainte Dutweiler

A l'ouverture de la séance MM. Renold (pays. Argovie) et Maspoli (cons. Tessin) rapportent sur la plainte en responsabilité déposée par M. Dutweiler contre M. Petitpierre, Conseiller fédéral. La commission qui s'est occupée de cette affaire est arrivée à la conclusion que tant pour des raisons de forme et de fond et aussi pour des considérations d'opportunité politique, il ne convenait pas de donner suite à la plainte. M. Petitpierre a admis avoir recouru à des « termes vigoureux » mais nécessaires, après les attaques dont il fut l'objet de la part de son antagoniste. Il importait de rétablir la vérité. La Commission par 12 voix contre une, a estimé que l'intérêt du parlement et du pays exigeait qu'une fin de non-recevoir soit opposée à la demande de M. Dutweiler. Ce dernier aurait eu la possibilité, conformément au règlement, de demander au Président d'infirmer un blâme au Chef du département politique. Il ne l'a pas fait parce qu'il avait aussi conscience, à ce moment-là, d'avoir usé à l'égard du Conseil fédéral d'un langage dépassant les bornes de la correction parlementaire. M. Grendelmeier (ind. Zurich) jeta une déclaration de la majorité de son groupe, par laquelle la connaissance est prise de la décision de la majorité et déplorant que celle-ci n'ait pas jugé utile de donner suite à une offre de conciliation de M. Dutweiler.

Au vote, 141 députés contre 5 indépendants approuvent les recommandations de la Commission. Les députés populistes, un socialiste valaisan et trois indépendants se sont abstenus.

L'affaire doit encore être traitée par le Conseil des Etats.

Revision A.V.S.

M. Etter, Chef du Département de l'Intérieur, accepte sans aucun engagement un postulat

CONSEIL DES ETATS

Swissair

Le Conseil des Etats a approuvé après rapport de M. Despland (rad. Vaud), par 33 voix sans opposition, le crédit de 2.023.000 francs demandé pour une participation accrue de la Confédération au capital-actions de la Swissair.

Fièvre aphteuse

M. Holestein, Conseiller fédéral, a répondu ensuite à une interpellation de M. Stoekli (cons. Argovie) concernant les cas de fièvre aphteuse qui se sont produits au mois de mai notamment à Schwyz et au Tessin, consécutivement à un transport de porcs par chemin de fer de Bâle à Chiasso. Des cas furent ensuite signalés dans les cantons d'Argovie, de Zurich, Lucerne et Zug, usqu'ici ont été abattus 1078 bovins, 827 porcs, 3 chèvres et 8 moutons. La question de l'indemnisation des propriétaires lésés est à l'étude et des mesures sont envisagées pour prévenir de tels accidents dans la mesure du possible à l'avenir.

L'interpellateur s'est déclaré partiellement satisfait de la réponse du chef du Département de l'Economie publique.

Postulats et décisions

En décembre dernier, M. Despland (rad. Vaud) avait développé un postulat préconisant des mesures propres à faciliter la conservation et la rénovation des immeubles anciens à loyers modestes. M. Holestein, Conseiller fédéral, lui répond aujourd'hui que la Confédération n'a pas la possibilité légale de donner suite à ce vœu, sur quoi M. Despland retire son postulat. En décembre dernier également, M. Moeckli (soc. Berne) invitait le Conseil fédéral, par voie de postulat, à proposer aux Chambres des mesures en faveur de la construction de logements de caractère social. M. Holestein, chef du Département de l'Economie publique, accepte le postulat pour étude.

Sur rapport de M. Heer (dem. Glaris), la Chambre accorde, par 27 voix sans opposition, la garantie fédérale à une disposition nouvelle de la constitution d'Appenzell Rhodes-externes concernant la procédure électorale et le droit d'initiative.

Puis, par 32 voix sans opposition, sur rapport de M. Stuessi (Glaris), le Conseil des Etats décide à son tour de ne pas donner suite à la plainte de M. Dutweiler contre M. Petitpierre.

Enfin, M. Von Moos (cons. Obwald) rapporte sur les travaux de la Conférence de conciliation qui s'est occupée du frein aux dépenses. Par 19 voix contre 18, avec la voix prépondérante du président, celle-ci s'est prononcée pour la solution du Conseil des Etats (10 et 2 millions). Par 26 voix contre 5, le Conseil se rallie à cette solution.

Zurich-Paris en six heures

Depuis le 3 juin 1956, date de l'entrée en vigueur du nouvel ho-

raire, un autorail relie Zurich à la capitale française chaque jour. La machine, mise à disposition par les chemins de fer français, parcourt les 615 km. qui séparent les deux villes en six heures seulement. La locomotrice et le Waggon peuvent contenir 81 places assises de première classe. L'autorail quitte Zurich à 6 h. 44 et arrive à Paris à 12 h. 55. Le retour s'effectue avec départ de Paris à 18 h. 20 et arrivée à Zurich à minuit 29.

Donnez la préférence à nos annonceurs

A l'Office Suisse d'Expansion Commerciale

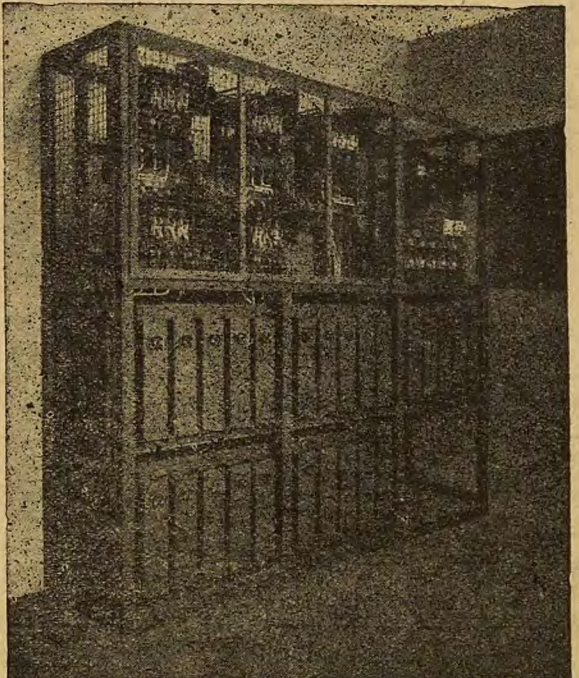
L'assemblée générale de l'Office suisse d'expansion commerciale a eu lieu, à Zurich, sous la présidence de M. Edgar Primault.

Notre situation sur le marché mondial M. Masnata, directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale, a constaté que l'avance manifestée par le commerce suisse durant la seconde période d'après-guerre, s'était arrêtée et qu'il y a même eu perte de terrain. En Europe occidentale, la participation de la Suisse à l'ensemble des importations européennes au cours de ces cinq dernières années, a été relativement bonne, tandis que sur le marché nord-américain l'Europe occidentale a dépassé en moyenne la Suisse. Mais le trafic commercial avec le Proche-Orient, l'Asie et certains territoires d'outre-mer appartenant aux pays européens a compensé ce recul dans une certaine mesure.

La Suisse et les pays sous-développés

L'OSEC participe également aux mesures résultant de l'enquête menée par les autorités fédérales sur la position de la Suisse sur les marchés des pays économiquement peu développés. Il vaut mieux, en effet, que le développement industriel de ces pays se fasse avec nous, plutôt que sans nous ou même contre nous. Toutefois, les moyens économiques prévus ne suffisent plus à eux seuls. On envisage déjà d'augmenter la garantie de la Confédération aux risques d'exportation.

L'exposition universelle de Zurich en 1958 M. Staehlin, directeur de l'O.S.E.C. (Zurich), a fourni des renseignements sur la participation de Suisse à l'exposition universelle de Zurich en 1958. Le bureau de l'O.S.E.C. a été chargé par les autorités, d'organiser la participation de notre pays à cette manifestation. Un contrat a été déjà conclu pour l'emplacement d'un pavillon central d'une superficie de 11.000 mètres carrés. On n'envisage pas de présenter des stands de diverses entreprises, mais au contraire d'exposer les produits de différents groupes. Il est probable que la Confédération financera la construction du pavillon suisse et son aménagement.



Condensateurs électriques :

- Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi
pour lampes fluorescentes
pour appareils électriques
pour émetteurs

Condensateurs Fribourg S.A.

Représentation pour l'Egypte : THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15 rue Toussoun ALEXANDRIE

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE



S. A. DES CABLERIES & TRÉFILERIES COSSONAY

Agens pour l'Egypte THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15, Rue Toussoun - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

AU PALAIS FEDERAL

LA PLAINTIE DE M. DUTTWELLER CONTRE M. PETITPIERRE. La commission spéciale du Conseil National chargée d'examiner la suite à donner à la plainte de M. Duttweiler...

LA VIE FINANCIERE

ACCORDS FINANCIERS

Dans le cadre de la reconduction de l'Union Européenne de Paiements (UEP), jusqu'au 30 juin 1957, la Suisse a signé un nouvel accord avec l'Italie...

P.T.T.

DON D'UNE COLLECTION DE TIMBRES DE LA POSTE AERIENNE. Au mois de mars dernier, le Conseil fédéral avait décidé d'accepter avec reconnaissance pour la Confédération le don d'une collection de timbres suisses...

FRANCO-ITALIEN

Le donateur, M. Milton Weil, a précisé de son côté que son activité de collectionneur s'étend à l'âge de quelque 45 ans. C'est sur son initiative qu'a été fondée en 1925 à Lucerne, l'Association suisse des collectionneurs de timbres...

SWISSAIR

LA PRESENTATION A GENEVE DU NOUVEAU APPAREIL CONVAIR « METROPOLITAN » DE LA SWISSAIR. La direction de la Swissair a convié des représentants des autorités genevoises et des cantons romands...

BALE

OCHIU DE NOUVEAU A BALE. Le roumain Ochiu, condamné lors du procès de Berne, mais dont la peine était compensée par la préventive, avait été remis aux autorités de police allemandes à...

ARGOVIE

CEUX QUI S'EN VONT. On annonce le décès à Aarau à l'âge de 74 ans de M. Auguste Deppeler, éditeur et directeur de « L'Aargauer Tagblatt ».

FRIBOURG

L'INCENDIE DE MORAT. C'est à quelque 250.000 francs que se montent les dégâts causés par le feu à la fabrique de tournedisques « Son Idéal », appartenant à M. Max Urfer, de Neuchâtel...

GENEVE

LES RESULTATS DU SYMPOSIUM DU C.E.R.N. Le Symposium international sur les accélérateurs électro-nucléaires, les techniques de détection et la physique des particules de haute énergie...

GRISONS

CONSTRUCTIONS DE ROUTES AUX GRISONS. Au cours de l'Assemblée annuelle du Touring Club Suisse, section des Grisons qui s'est déroulée, à Flims-Waldhaus...

TESSIN

GRAND CONSEIL TESSINOIS. Le Grand Conseil tessinois a voté deux crédits pour les travaux routiers: soit un pour un premier contingent de travaux exécutés de 1928 à 1954...

VALESAIS

LA RECOLTE DE FRAISES AU VALESAIS. La récolte de fraises a commencé. Alors que la récolte de fraises valaisannes atteignit l'an passé 5,8 millions de kilos, elle ne peut être estimée pour 1956, selon le Service romand d'Informations agricoles...

SAINT-GALL

UN COURS SUR LES PROBLEMES DE PROTECTION CIVILE. Dans le cadre des cours administratifs qui sont donnés chaque année à l'Université commerciale de Saint-Gall, un cours de deux jours s'est ouvert sur les problèmes de protection civile.

GLARIS

ASSOCIATION « PAYS DE GLARIS-BLENIO ». L'Association « Pays de Glaris-Blenio » s'est réunie à Schwanden (Glaris) sous la présidence de M. A. Pini, Conseiller national, et a approuvé le rapport de gestion et les comptes.

ZURICH

MUNICIPALITES DE ZURICH. Le Conseil municipal de Zurich demande au Conseil communal un crédit de 4.420.000 francs pour la construction d'une école primaire.

THURGOVIE

GRAND CONSEIL THURGOVIOIS. Le Grand Conseil de Thurgovie a décidé d'adhérer au concordat pétrolier, qui groupe en outre les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall et Argovie.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

la frontière badoise. Mais l'Allemagne a refusé de l'admettre sur son territoire, si bien qu'Ochiu se trouve à nouveau entre les mains de la police badoise, jusqu'à ce que l'affaire ait été tirée au clair par des négociations entre la Suisse et l'Allemagne fédérale.



BERNE

LES VOTATIONS BERNOISES

Cinq projets ont été soumis aux électeurs de la ville de Berne. Il convient de mentionner en particulier l'octroi d'une allocation de 6 % sur les traitements de base du personnel communal...

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

XXème CONGRES DE STENOGRAPHIE AIME PARIS. Le vingtième Congrès de sténographie Aimé Paris vient d'avoir lieu à Berne sous la présidence d'honneur de M. Virgile Moine...

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Enfin, à l'unanimité, le Comité des amis du Vieux-Bellel a pris la décision suivante: l'église ne sera pas affectée au culte d'une religion ou d'une autre.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Fête Nationale du 1er Août

Tous les Suisses résidents ou de passage au Caire sont cordialement invités à participer à la manifestation de notre Fête Nationale qui aura lieu le

Mercredi 1er Août dès 19 h. 30

19 h. 30: Réunion amicale, apéritif avec musique récréative, bar-terrasse.

20 h. 15: Ouverture de la cérémonie, feu traditionnel, cantique suisse, sonnerie des cloches du pays.

21 h. Dîner servi par la Maison GROPI. Allocution du Président, M. J.L. Des Meules. Danse.

Les participants sont instamment priés de s'annoncer au Cercle, tél. 806785 auprès de Ibrahim, au plus tard jusqu'au Mardi 31 Juillet.

Les insignes sont en vente dès à présent à la Chancellerie de la Légation et le soir du 1er Août.

Les voitures seront garées à l'extérieur du Cercle.

Le Secrétaire.

VENREDI 13 JUILLET

Cocktail prolongé de la Marmite

C'est le vendredi 13 juillet, à partir de 20 h. et sous le patronage de M. Mohamed Kamel El Dib, gouverneur d'Alexandrie, que « La Marmite » donnera dans les jardins du « Méditerranée » et à « Romance » un cocktail prolongé au profit de ses oeuvres.

Le Comité d'organisation a prévu, dans les jardins, des jeux amusants et nouveaux, tels que « smash it » (jeu de massacre de bouteilles), golf miniature et « honky tonk », en plus des jeux habituels.

D'autre part, il compte aménager un coin oriental (avec danseuse et spécialités culinaires) et un bar cow-boy.

« Romance » sera réservé à la danse, avec les excellents Louca et son orchestre.

On peut se procurer des billets auprès des dames du comité; quant aux tables on est prié de les réserver en téléphonant à la Direction du « Méditerranée » (62708).

La Suisse et le vote des femmes

(Suite de la page 1)

Dans un article consacré au vote des femmes, le Journal du Jura donnait il y a quelques mois, les avis de plusieurs personnalités pour ou contre. Nous ne pouvons les reproduire tous, mais nous en avons retenu un qui semble refléter assez justement l'esprit d'une partie de nos concitoyens sur cette question. En résumé, voici ce qu'en pense l'écrivain Gonzague de Reynold:

L'appréhension que me cause l'introduction en Suisse du suffrage féminin, est un des aspects de l'appréhension générale que me cause depuis longtemps l'avenir de la Suisse elle-même.

Chaque nation possède un type fondamental. Ce type fait de lui une personne, un type unique par lequel elle diffère des autres nations. Lorsque ce type s'affaiblit, c'est le signe qu'elle se désagrège, c'est le signe qu'elle meurt.

La Suisse ne possède point le caractère à la fois le plus apparent et le plus résistant de toute personne nationale: l'unité de langue. Non seulement, elle ne possède point de langue qui lui soit propre, mais elle parle celles de ses grands voisins qui se prolongent ainsi sur son propre territoire, l'Allemagne en Suisse allemande, l'Italie dans le Tessin, la France en Suisse romande. Si elle ne veut point se partager selon ses langues, il est nécessaire qu'elle diffère le plus possible, et de l'Allemagne, et de la France, et de l'Italie, par son caractère historique et politique.

Si elle est condamnée à disparaître selon une prédiction que j'ai souvent citée, que je ne me lasserai jamais de citer. Elle date de 1891, et c'est un de nos grands juristes et parlementaires qui l'a faite: Hilty.

« Il nous semble parfois que nous allions au devant d'une époque où la Confédération disparaît, de nouveau — comme à son origine et à la fin du second siècle de son existence — se demander très positivement si elle veut se fonder peu à peu dans un plus grand tout, ou si elle est bien résolue à garder son génie national.

Un profond observateur des choses humaines l'a dit avec beaucoup de vérité: « Un peuple capable de grandes choses ne les enfante que dans le malheur et le danger. Il faut qu'il rachète de temps en temps sa liberté; il faut que le simple et noble courage qui est le fondement de l'ordre social et sans lequel tout est prêt de se confondre ou de se dissoudre, paraisse de nouveau dans tout son prix ».

Ce que je redoute pour notre pays, c'est la centralisation, c'est la matérialisme de la production et c'est le suffrage féminin.

La centralisation désagrège notre type fondamental. Elle crée, non seulement dans l'intérieur des cantons qui sont à même de les résoudre, mais dans toute l'étendue de la Confédération des problèmes de minorité, ce qui est particulièrement dangereux à cause de notre composition linguistique. Elle détruira notre base constitutionnelle, historique et géographique, d'après laquelle la Confédération ne connaît que les cantons. Elle nous privera de la seule idée universelle que nous puissions apporter à l'Europe, qui voit en nous le modèle du fédéralisme. Enfin, la centralisation détruira notre démocratie, puisque c'est le fédéralisme qui fonde la démocratie, et non l'inverse.

Le matérialisme de la production aura deux effets, s'il ne les a point déjà. Le premier sera la matérialisation de toute notre vie politique, la subordination de toutes les valeurs aux intérêts économiques; le second, plus grave encore, car les exigences de la production tendent à dépasser les frontières de notre pays et même à les effacer.

Le suffrage féminin provoquera une véritable révolution de notre vie publique. Il risque d'y introduire un élément affectif et irrationnel qui peut avoir des avantages, mais qui menacera de rompre notre stabilité. Il conduira par la force des choses à la centralisation. En modifiant la composition du corps électoral, il mettra fin à des traditions et à une manière de vivre politiquement, grâce auxquelles nous nous distinguons de nos voisins. Que l'on pense que nos dernières élections fédérales ne furent qu'un jeu de hasard, et l'on comprendra l'importance de ce qui se joue.

« Je vois dans le suffrage féminin une manifestation de cette tendance à nous aligner sur l'étranger, à nous laisser impressionner par lui, en un mot à perdre notre originalité. Ce que signifie cette tendance, à quoi elle menace d'aboutir, Hilty vient de nous en avertir, et il a toute l'expérience de l'histoire pour lui.

Certes, nos femmes sont préparées mieux que d'autres à jouer dans notre vie nationale un rôle dont nous avons besoin. Mais ce rôle, le suffrage féminin est-il le seul moyen, est-il même le bon moyen de le leur faire jouer? Ne pourrions-nous point nous donner la peine de rechercher en Suisse même une autre voie? C'est la question que je pose.

La politique, telle que nous commençons à la pratiquer, exerce déjà sur ses professionnels une action corruptrice. Je respecte trop les femmes pour désirer qu'elles la subissent, pour désirer qu'elles servent à obstruer le trou de l'absentéisme ou à promouvoir des intérêts de parti.

Gonzague de Reynold.

NOUVELLES SPORTIVES

LE TOUR DE FRANCE

La 1ère étape du Tour Reims-Liège (223 kms) a été remportée par le français André Darrigade à une moyenne de 42kms à l'heure en 5h. 19' 15" suivi de Schaefer (Suisse) 5h. 19' 15" et de Robinson (Luxembourg) 5h. 19' 15". Le Luxembourg est en tête du classement par équipes.

La 2ème étape Liège-Lille, vit le réveil des Belges et fut remportée par De Bruyne (Belgique) en 6h. 35' 31" suivi de Pardoën et Mallejac. Darrigade reste maillot jaune avec 11h. 54' 35" suivi de Schaefer 11h 57' 24".

La 3ème étape, Lille-Rouen, (225 kms) a amené des changements profonds dans le palmarès du Tour. Elle fut remportée par Pardoën (Italie) en 6h. 34' 31", suivi du belge De Smet, de Le Ber (Ouest) de Mahé (France) tous même temps. Par sa victoire, Pardoën, avec ses coéquipiers Baffi et Coletto, porte les Italiens en tête du classement général par équipes, tandis que le belge Smet enlève le maillot jaune avec 18h. 37' 02" suivi de Mahé (France) 18h. 37' 34".

Double étape, dimanche, la première contre la montre (15 kms) qui fut remportée par Charley Gaul en 22' 19" (Luxembourg) suivi de Brankart (Belgique) 22' 46". L'après-midi se courrait l'étape Rouen - Caen (125 kms) qui fut remportée à la moyenne de 43 kms par Hassensford (Ouest) en 2h. 56' 44" même temps que Voorting. Priemé, Picot, Barbotin et Audaire, 19' 15". Au classement général, Darrigade reprenait le maillot jaune avec 22h. 06' 16", suivi de Voorting (Hollande) 22h. 07' 46" alors que de Smet (Belgique) rétrograde en 6ème position avec 22h. 12' 56" à 6' 40" du gagnant et que Pardoën disparaît des 15 premiers.

La 5ème étape, Caen-St. Malo (198 kms) a été sans histoire et n'a été marquée que par le fait que Schaefer blessé n'a pu prendre le départ. Elle fut remportée au sprint par Morvan (Ouest) en 4h. 51' 49" dans un groupe de 11 coureurs. A'ors que les Belges regroupent leurs forces, les Italiens semblent se réserver pour les étapes importantes.

Darrigade conserve le maillot jaune avec 27h. 1' 32" suivi de Voorting (Hollande) avec 27 h. 3' 02" et Laureidi (Sud Est) 27h. 3' 35". Au classement par équipes, la France tient la tête avec 80 h. 52' 40" suivie de la Hollande 80h 58' 20".

CHAMPIONNAT DE QUILLES 1956

JOUE AU CAIRE les 23, 24 et 30 JUIN

Coupe-Challenge du Cercle Suisse du Caire

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté nous avons du retarder ce championnat annuel, ce qui en a réduit la participation à un minimum. Malgré cela de bons résultats ont été enregistrés par les habitués de nos pistes. Plusieurs participants qui ont l'habitude des exercices dans le plein ont bien débuté avec les 4 premières boules, mais ont complètement failli sur les figures et surtout sur les quilles solitaires.

Les meilleurs résultats ont été enregistrés dès le début, samedi soir 23 juin; Schott: 53 points, Zublin: 51 points suivis de Siegrist avec 44 points. Chez les dames Mme Schott menait avec 34 points. Dimanche 24 juin il y eut quelques améliorations dans les 3ème et 4ème rangs alors que samedi soir 30 juin Schott risque d'améliorer son résultat en ajoutant des autres passes de 50 et 49 points.

Une animation spéciale renaît dans les rangs des dames et Mme Marti par une dernière passe bien placée se classe première... Mabrouk! Elle emporte un magnifique plat d'argent que son mari a offert généreusement comme 1er prix pour les dames.

Pour une fois ce concours annuel se termina à l'heure fixée et tout le monde se réunit sur le gazon du jardin pour le dîner.

Un petit orchestre — mais effectivement de choix — embellit la soirée, aidé du pick-up de Mr. Vogel, de sorte que tous les participants ont été satisfaits, car l'on dansa des valses à profusion. Pour une fois vieux et jeunes s'en donnèrent de bon coeur!

Notre ami Jean y alla même de ses productions, chantant au microphone, tantôt comme un merle, tantôt comme un corbeau, selon l'usage progressive de sa voix... et tout cela, sans manquer aucune danse ne pouvant tolérer de voir une seule dame assise seule dans son coin. Merci Jean de ton entrain. Après le dîner Mr. Zurn, Vice-Président du Cercle, adressa quelques aimables paroles aux présents, tout en excusant Mr. le Président DesMeules qui, la veille, a dû se déplacer à l'étranger pour affaires. Il pria l'Obmann Schott de bien vouloir donner connaissance des résultats du Championnat 1956 et de distribuer les prix.

Les 9 dames et 23 quilleurs choisirent chacun son prix. Les médailles offertes par le K.K.K. furent remises aux gagnants suivants:

rang	points		
1er	53/50/49	Schott W.	gagne le plat d'argent et la médaille de la grande maîtrise
2ème	51	Zublin H.	gagne le gobelet d'argent offert par le K.K.K. et la médaille de la grande maîtrise
3ème	45/40/34	Leu	choisit un prix du riche Gebentisch et reçoit la médaille de la petite maîtrise
4ème	45/30/28	Giroud	idem idem
5ème	44/41/34	Marti Maurice	idem idem
6ème	44/36/33	Siegrist	idem idem
7ème	43/31/31	Plüss	
8ème	40	Tanner Willy	
9ème	39/37/34	Bertoud G.	
10ème	39/33/32/31	Hf Franz	
11ème	39/33/32/30	Oppliger	
12ème	39/32/31	Zuttel	
13ème	38/38/32	Roussy J. J.	
14ème	38/34/34	Hassler	
15ème	36/35/35	Schaerli H.	
16ème	35/32/31	Zarem G.	
17ème	35/31/31	Moll	
18ème	33/31/29	Widmer W.	
19ème	32	Benoit	
20ème	31	Fuergler	
21ème	30	Peyer Robert	

(8 boules consécutives, dont les 4 premières dans le plein)

DAMES

1ère	38/32	Mme Marti
2ème	38/26	Mme Peyer Robert
3ème	34/33	Mme Schott
4ème	33	Mme Hf Rita
5ème	31	Mme Benoit
6ème	27	Mme Oppliger
7ème	26	Mme Leu
8ème	24	Mme Giroud
9ème	15	Mme Zuttel

CERCLE SUISSE DU CAIRE

« Les Menus sont supprimés depuis le Dimanche 1er Juillet 1956. Les personnes désirant déjeuner au Cercle sont priées de s'adresser à l'avance, au Cercle, pour commander à la Carte ».

CONTREPOINT

Ceux qui voudraient se procurer le dernier volume de vers de J. R. FIECHTER, « CONTREPOINT » pourront le trouver à la librairie « L'heure Joyeuse » 26 rue Fouad, Alexandrie et au Caire, chez Aladin, 8 rue Kasr El Nil.

et ainsi de suite

Pour tous renseignements s'adresser à:

Agents Généraux:	ALEXANDRIE	LE CAIRE	E. ARVANITPOULOS
North African Shipping Co	63, Rue Nébi Daniel	171, Rue Moh. Farid	24 Quai Sultan Hussein
S. G. COTTAKIS & Co.	Tél. 30050	Tél.: 57682 - 58792	Tél. 2337 - PORT SAID

Ainsi qu'à toutes les Agences de Voyages.

A ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

FETE NATIONALE DU 1er AOUT

Tous les Suisses résidant ou de passage à Alexandrie, ainsi que leurs familles, toutes les dames d'origine suisse, leurs maris, ainsi que leurs enfants mineurs, sont cordialement invités à la

FETE NATIONALE

qui aura lieu A CHATBY le **MERCREDI 1er AOUT 1956** dès 6 heures de l'après-midi

PROGRAMME:

18 h. Thé pour les enfants. TIR avec distribution de beaux prix.

19 h. 30 Feu traditionnel, chants et discours.

20 h. 45 Dîner.

Toute personne désirant participer au dîner est priée de bien vouloir s'inscrire auprès de

M. WEIBEL, Tél. 34862

jusqu'au lundi 30 juillet 1956, à 13 heures au plus tard et d'y retirer sa carte de participation.

Les frais évalués à environ P.T. 75 par personne seront répartis entre les convives.

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

MATERIEL ELECTRIQUE

FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents

Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs

Ventilateurs — Chauffe-Bains

Appareils Electro - Ménagers

Fils et Câbles Armés et Isolés

Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 - 5, Place Ismail Tél. 32920-32928-32929 (groupés)

LE CAIRE 6, Rue Tewfik Tél. 50151

MIEL PUR
ABADIEH
REINHART
El Hawaber Dakalieh

S'adresser à:
REINHART & Co.
5, rue Adib
ALEXANDRIE

Notre garantie
STELLA
portent cette capsule.

R.C. 66007

Sécurité d'abord!

ASSUREZ-VOUS A

"LA GENEVOISE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES:

250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient:

A.M. DANISH Bsc. A.I.A.
21, Avenue Fouad Ier, Le Caire.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.

« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles locaux urbains à des conditions avantageuses.

LA SUISSE A UN BESOIN URGENT D'AVIATEURS

COMMENT DEVENIR PILOTE DE LIGNE

UN METIER MAGNIFIQUE ET SEDUISANT

L'extraordinaire développement du trafic aérien en général et de la Suisse en particulier ont eu pour conséquence une augmentation extrêmement grande et rapide de l'effectif des pilotes nécessaires. Ceux-ci, on le sait, ne peuvent voler que durant un nombre d'heures limité par des dispositions internationales, cela pour des raisons de sécurité. Ce nombre s'élève à 1000 heures par an. Plus le trafic s'intensifie, plus il faut, donc, de pilotes. Or, les possibilités de recrutement ne sont pas inépuisables. Depuis 1913, la Suisse a de la difficulté à recruter les pilotes dont elle a besoin.

Il était de règle, jusqu'à la fin de l'année 1954, d'engager à la Suisse uniquement des aviateurs militaires, ayant servi déjà quatre ans dans l'armée et qui étaient formés, ensuite, comme pilotes de ligne.

Pour beaucoup de jeunes gens, la possibilité d'entrer ultérieurement au service de la Suisse incitait à faire leur service militaire dans notre armée aérienne.

Grâce à une excellente collaboration entre les autorités militaires et civiles, ce système se développa dans l'intérêt aussi bien de notre armée de l'air que de notre aviation commerciale. Toutefois, des difficultés surgirent du fait que les pilotes de la Suisse, mis à contribution au maximum pour faire face aux fortes pointes de trafic, en tête, étaient appelés au service militaire à ce même moment.

De plus, si le transport aérien commercial se développe, on ne peut pas en dire autant de notre aviation militaire, qui recrute, elle, chaque année à peu près le même nombre très restreint, de pilotes.

Tous ces jeunes gens ne veulent pas ou ne peuvent pas devenir pilotes de lignes, de sorte que la Suisse ne peut engager qu'une partie d'entre eux, ce qui est insuffisant pour ses besoins actuels.

De 1947 à 1956, l'effectif des pilotes de notre compagnie nationale a passé de 46 à 212, y compris les aspirants-pilotes actuellement en formation. Dans ce nombre, figurent 25 étrangers engagés à titre permanent.

En coopération avec l'Office fédéral de l'air et l'Aéro-Club de Suisse, la Suisse a commencé, l'an dernier, à recruter des aspirants-pilotes parmi les jeunes Suisses n'ayant pas ou que peu de pratique aéronautique.

- avoir de bonnes connaissances des langues, notamment de l'anglais et de l'allemand.
- être en parfaite santé, faire preuve de caractère, de sang-froid, de confiance en soi et d'équilibre moral.
- avoir des qualités de chef, savoir, notamment, prendre des responsabilités, des décisions rapides et faire preuve, en général, d'autorité.
- être intelligent et vif d'esprit, avoir de grandes qualités d'adaptation.
- avoir une bonne tenue, une bonne présentation et savoir, par son attitude, inspirer confiance. (Tribune de Lausanne)

Les missions du C.I.C.R.

Le président du Comité International de la Croix-Rouge, M. Léopold Boissier, a réuni, une conférence de presse pour donner aux journalistes un aperçu des activités du C.I.C.R., des missions dans les différents pays et plus particulièrement de son action actuelle en Afrique du Nord. Le président a pu indiquer que les quatre grandes conventions internationales de la Croix-Rouge en 1949 sont maintenant ratifiées par 54 états.

M. Léopold Boissier a parlé des missions d'intermédiaire neutre du C.I.C.R., au cours de ces derniers mois.

Il a rappelé que M. Pierre Michérel s'était rendu en Inde, en Corée du Nord, en Chine populaire, au Japon et en Corée du Sud. Au Proche-Orient, M. de Traz s'est employé à agir en faveur des victimes de la lutte arabo-israélienne. A Chypre, des camps et prisons ont pu être visités où se trouvent détenus des chypriotes. M. Siorde s'est rendu en Tunisie et au Maroc pour y préparer la création de Sociétés de La Croix-Rouge.

M. Pierre Gaillard a fait partie de la mission en Algérie qui a duré 1 mois et demi. Il a visité des prisons où se trouvent des détenus de droit commun du fait des événements d'Algérie, des centres d'hébergement pour personnes internées administrativement, ou encore des hôpitaux. La mission s'est surtout occupée des conditions dans lesquelles ces individus sont internés, mission d'autant plus délicate qu'il ne s'agit pas d'un conflit international. Il s'agit en effet pour le C.I.C.R. d'agir à l'intérieur de la souveraineté française.

Le président du Comité International a mentionné que cette institution s'efforce dans la période actuelle de troubles et d'instabilité en Algérie de poursuivre sa mission humanitaire, la révolution qui s'y déroule faisant des victimes.

Un autre délégué du C.I.C.R., M. Maunoir, a parlé des pourparlers qui ont eu lieu au mois d'avril au Caire. Le C.I.C.R. avait reçu des demandes d'enquêtes, il fallait les transmettre au commandement de la zone d'insurrection.

MM. de Traz a entrepris au Caire des démarches auprès de Mohamed Khider, représentant le front de libération nationale algérien, et de Mohamed Benbella, représentant l'armée de libération nationale. Ceux-ci ont été d'emblée favorables à l'action du C.I.C.R. mais ont réservé leur décision, laquelle doit être prise sur place en Algérie par le front de libération national.

Faut-il interdire les exhibitions d'hommes-oiseaux ?

Les dépêches ont été nombreuses à annoncer que Léo Valentin, l'homme-oiseau, s'était écrasé sur l'aérodrome de Liverpool. Alors qu'il venait de quitter la carlingue de son avion, il fut aspiré dans le sillage de celui-ci et projeté contre l'aile droite de queue. Instantanément, il se recroquevilla en boule, mais, sans doute grièvement blessé, il n'eut pas la force de déclencher l'ouverture de son parachute.

A environ 1.000 mètres du sol dans un dernier effort, Valentin réussit à tirer sur la poignée d'ouverture de l'appareil, qui, abîmé dans le choc, se mit en torche : c'était la descente fatale.

Ce fut ainsi que mourut Clem Sohn, au meeting aérien de Vincennes 1937, en France, et c'est ainsi que succomberont tous les modernes Icareux.

LES PRECURSEURS Le 17 avril 1935, le Soviétique, Georgui A. Schmid, muni de petites ailes semblables à celles dont s'affublait Valentin, sauta à 1.400 mètres et fit un superbe vol plané sur une longueur d'un kilomètre. S'étant retourné en manœuvrant la toile qui garnissait et reliait ses jambes, il fit le même parcours en sens inverse ! Le trajet dura quarante-cinq secondes et l'homme-oiseau ne perdit que 200 mètres. Il ouvrit alors son parachute et se posa sans dommage.

Peu après un second homme-oiseau soviétique, Sarakhonoff, s'élançait d'un avion à 3.000 mètres et couvrait une distance de 1.200 mètres sensiblement à l'horizontale, en 20 secondes. Ces deux parachutistes renouvelèrent très souvent leurs descentes. Ils appartenaient à un groupe de spécialistes et devaient expérimenter un prototype d'appareil inventé par l'ingénieur Skinoft, et per-

LA SUISSE, UN PEUPLE DE 5 MILLIONS D'AMES

Le directeur de l'Office fédéral de statistique, M. A. Keller, a présenté récemment, lors de la journée de la Société suisse de statistique et d'économie publique, un exposé fort instructif sur les changements intervenus au cours des dernières décennies dans la structure de la population de notre pays.

Contre toute attente et en dépit des pronostics de nos statisticiens, le peuple suisse, de 4 millions d'âmes en 1930, s'est accru, en l'espace de 25 ans, d'un million de personnes. Durant la décennie 1940-1950, l'excédent des naissances a été aussi élevé qu'à la fin du siècle dernier, de sorte que, compte tenu de l'excédent des arrivées sur les départs, la population suisse s'est accrue annuellement de 50.000 âmes.

L'augmentation de la population ne se répartit pas de façon égale sur toutes les régions du pays. Elle se concentre au contraire sur quelques villes et leurs faubourgs ainsi que sur diverses stations. En 1850, 154.000 personnes étaient groupées dans 8 villes. Cent ans plus tard, on comptait 17 millions d'habitants dans les 42 villes du pays.

La désertion des régions campagnardes et alpêtres a été quelque peu endiguée ces dernières années. Dans certaines régions, où de nouvelles sources de gain avaient été introduites, les besoins en main-d'œuvre n'ont même plus pu être couverts par l'offre de main-d'œuvre indigène. C'est ainsi que d'anciens villages paysans sont devenus des localités ouvrières, dépourvues d'exploitations industrielles mais dont les habitants travaillent dans les entreprises de communes voisines et ne rentrent que le soir à la maison.

Une évolution semblable à celle d'avant la première guerre mondiale semble se dessiner aujourd'hui et pour les années à venir en raison de l'augmentation de l'élément étranger. En 1914, quelque 600.000 étrangers vivaient dans notre pays. Leur nombre commença à diminuer pendant la guerre et se poursuivit durant les 20 années qui suivirent, si bien qu'en 1941, il ne restait plus que 225.000 étrangers sur notre territoire. Ce chiffre représentait alors le 5 % de la population. Des 325.000 étrangers que nous comptons de moins en 1941 qu'en 1910, il s'en faut de beaucoup que tous aient quitté notre sol. Le fait est que 164.000 d'entre eux avaient acquis la nationalité suisse et 90.000 étrangers étaient devenus suisses par leur mariage avec des gens

de chez nous. En 1950, les 285 mille étrangers vivant en Suisse formaient le 6 % de la population totale. Ceux-ci sont cependant répartis actuellement de façon plus régulière sur le pays et un nombre appréciable d'entre eux ne possèdent qu'une autorisation de séjour limitée. Alors que jadis, la majorité des étrangers étaient de sexe masculin, on compte aujourd'hui 6 étrangers pour 4 étrangères.

Seules de légères modifications sont intervenues dans la structure confessionnelle de notre population, la proportion des protestants ayant reculé de 59 à 56 % alors que celles des catholiques passait de 41 à 42 %. Des changements appréciables sont cependant intervenus dans ce domaine dans certaines régions. Alors que le canton de Zurich ne comptait en 1860 que 4 % de catholiques, cette proportion est aujourd'hui de 25 %, ce qui fait qu'en chiffres absolus, ce canton possède maintenant plus de catholiques que le canton de Lucerne. Dans la seule ville de Zurich vivent davantage de catholiques que dans les trois cantons primitifs réunis. On constate, d'une façon générale, que les catholiques gagnent du terrain dans les cantons protestants et vice-versa. Non seulement les mariages mixtes sur le plan confessionnel sont en augmentation, mais les rapports varient aussi. C'est ainsi que c'était autrefois les mariages entre un homme de confession catholique avec une femme protestante qui étaient les plus nombreux, alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse qui se produit. Cette évolution tient au grand nombre d'étrangers séjournant actuellement en Suisse, celles-ci étant pour la plupart de confession catholique. En 1954, il y eut autant d'étrangers catholiques épousant un protestant que de celles épousant un catholique.

En ce qui concerne l'âge, on assiste à un fort vieillissement de la population. Depuis 1900, la limite d'âge moyenne à laquelle peut prétendre un garçon nouveau-né a reculé de 49 à 66 ans, celle d'une fille, de 52 à plus de 70 ans. Alors que dans son ensemble la population s'est accrue de 10 % entre 1941 et 1950, l'augmentation du nombre des habitants âgés de plus de 64 ans a été de 24 %. Un prolongement de l'activité professionnelle est naturellement lié au vieillissement de la population.

A l'heure actuelle, plus d'un million d'hommes et de femmes travaillent dans les fabriques et dans des ateliers artisanaux et 44 % de la population suisse vit du revenu de ces groupements professionnels. De profondes fluctuations se sont produites au sein de ce secteur de l'économie. L'industrie textile a perdu sa prépondérance au profit de l'industrie des métaux et des machines, suivie de la construction, de l'industrie du vêtement et de celle de l'alimentation. L'industrie textile, autrefois si puissante, n'occupe maintenant plus que la cinquième place. Ajoutons que les professions indépendantes continuent à perdre du terrain alors que les personnes exerçant une profession dépendante sont de plus en plus nombreuses.

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

La Ligue suisse pour la protection de la nature a tenu à Berne, dernièrement, son assemblée générale consacrée à la révision des statuts. Les rapporteurs, MM. Emile Dottrins, de Genève, et Urs Dietschi, Conseiller national de Soleure, ont déclaré que le projet de révision constitue une solution qui devra permettre à la société, qui groupe dans une organisation centrale 45.000 membres, d'être transformée en une association avec sections et une assemblée de délégués. Le comité, qui ne comprendra que 7 membres et qui formera à proprement parler l'administration, sera assisté du Conseil de la Ligue, lui-même composé de représentants cantonaux et régionaux, élus par l'assemblée générale. Un plébiscite devra être organisé sur les décisions de l'assemblée générale.

Ces nouveaux statuts qui entreront en vigueur le 1er janvier 1957, ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale. Le rapport sur les comptes annuels fait remarquer qu'aucun déficit n'a été enregistré et que sur la dette de 50.000 francs que la Ligue avait contractée auprès de la Conférence internationale pour la protection de la nature, 20.000 francs ont pu être remboursés. Huit membres du comité ont été réélus à l'unanimité. M. Walter Hildebrandt, de Buelach-Zurich, a été élu en remplacement de M. Konrad Scher, de Zurich.

Une discussion nourrie a eu lieu à propos des négociations qui ont été engagées concernant la justification d'un crédit de 20.000 francs accordé par l'assemblée générale extraordinaire d'Oltén à l'intention du Comité d'initiative de Rheinau. L'assemblée générale a émis le vœu presque unanime d'accorder le montant primitivement prévu au comité hors parti. D'autre part, une somme de deux mille francs a été allouée à l'association bernoise pour la protection de la nature en vue de la conservation de la Cascade du Belten, dans la vallée de Lauenen, cascade qui est gravement menacée.

Finalement, le président a fourni des renseignements sur l'état des travaux du Comité d'initiative pour le Parc national et sur la plainte déposée au Tribunal fédéral contre le Conseil fédéral.

MM. Karl Ludin et Peter Bopp, ont fait un exposé avec projections lumineuses sur l'agrandissement de la réserve naturelle dans le Lauterbrunnental.

QU'EST-CE QUE L'INTERPOL ?

Le mot « Interpol » (Department), la Finlande, le Royaume-Uni, la Grèce, le Guatemala, l'Inde, l'Italie, le Pakistan, la nouvelle Zélande, Israël, la Turquie, la Yougoslavie sont notamment en liaison avec Paris-Interpol.

Les Antilles néerlandaises, Singapour participent également aux activités de la commission internationale.

Cet organisme de police internationale, qui est né de l'existence même du malfaiteur international, est basé sur le principe d'une large coopération policière entre tous les pays.

C'est au premier congrès de police judiciaire de Monaco, en 1914, que s'est manifestée, pour la première fois, l'idée d'une coopération policière internationale.

La C.I.P.C., qui avait obtenu l'adhésion de trente-quatre pays dans des conditions satisfaisantes jusqu'à la guerre. Elle avait alors son siège à Vienne, en Autriche.

Après les hostilités de 1945, les problèmes de la criminalité internationale s'étant intensifiés, le besoin de répression universelle nécessita la reconstitution, le regroupement des forces de la commission.

Depuis le 15 juin 1946, le siège de la C.I.P.C. est installé à Paris, dans les locaux mis à sa disposition par le ministère de l'Intérieur. Son président actuel est M. F. E. Louwage, inspecteur général de la Justice de Belgique. Le secrétaire général — qui a succédé à M. Ducloux — est M. M. Sicot, inspecteur général des services de la Sécurité nationale française.

Les polices de cinquante-trois Etats adhérent à cet organisme international. L'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Birmanie, le Brésil, le Canada, Ceylan, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, Cuba, le Danemark, la République de Chine, l'Espagne, l'Égypte, l'Espagne, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union soviétique, les Etats-Unis (Treasury

AVIS IMPORTANT

Notre honorable clientèle, titulaire de LIVRETS D'EPARGNE

est priée de se présenter à nos guichets en vue de l'échange de ces livrets contre de NOUVEAUX LIVRETS

comportant des TAUX PLUS ELEVES

et des conditions de retrait plus favorables

BANQUE BELGE et INTERNATIONALE en EGYPTE

LE CAIRE HELIOPOLIS ALEXANDRIE R.C. 39 R.C. 692

IONIAN BANK LIMITED

FONDEE EN 1839 CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000 CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000 FOND DE RESERVE £ 400.000

DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE - 7, Rue Adib R.C. 374

SUCCESSALE AU CAIRE: 106, Rue Mohamed Bey Farid. - R.C. 75951

AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG

LONDRES - GRECE - CHYPRE

CREDIT LYONNAIS

SPIRO SPATHIS

Manufacturer of Mineral Waters HIGH CLASS PRODUCTIONS 8, Sharia Khaliq El Khür (Emad El Din) - CAIRO Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925



FOR HAPPY HOLIDAYS / للاجتماعات السعيدة

Prochains départs d'Alexandrie pour:

NAPLES MARSEILLE GENES BEYROUTH s/s "Nefertiti" à 4 heures p.m. 20 JUILLET et 3 AOUT, etc.

NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Marseille, Gènes). s/s "Cleopatra" 22 juillet

BEYROUTH s/s "Cleopatra" 22 juillet

ROTTERDAM ANVERS HAMBOURG BREME s/s "Alkahirah" Vers midi

SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN Services réguliers par les s/s "Taif" "Talou" "Isis"

Pour tous renseignements, s'adresser à ALEXANDRIE... Administration: 1, Rue Moutouza Pachou, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad Téléphone 20824. LE CAIRE... 28, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilier"). - Téléphone 46522. SUEZ... "Khedivial Mail Line", - Téléphone 3881. PORT-SAID... "The English Coaling Co. Ltd." - Tél. 3333 ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

APRES LA CATASTROPHE DE L'ARIZONA

Des alpinistes suisses vont tenter d'atteindre les débris des deux avions pour ramener les victimes

New-York (R.) — Une équipe suisse, spécialement entraînée dans les travaux de sauvetage est en route pour aider à la récupération des cadavres des victimes de la double catastrophe aérienne dans le Grand Canyon et qui a coûté 128 vies humaines.

Cette équipe, comprenant cinq personnes, est arrivée à New-York, par la voie des airs et de mesures ont été prises pour la transporter immédiatement par avion sur le lieu du désastre.

M. William Patterson, président de l'United Airlines, a dit hier que sa compagnie avait accepté l'offre faite par la compagnie Swissair d'envoyer cette équipe.

L'épave du DC 7 de l'United Airlines, qui s'est écrasé près d'un Super-Constellation de la Transworld, git sur une falaise, apparemment inaccessible à tous sauf peut-être à des montagnards entraînés.

Le capitaine Byrd Rayland, chef d'une unité militaire aérienne de sauvetage et recherches qui travaille sur les lieux de l'accident, a dit qu'il y avait maintenant des indices positifs que les avions sont entrés en collision en plein vol. Il a dit que les preuves de ce fait consistent en des traces de peinture trouvées sur un morceau du Constellation.

Grand Canyon, Arizona (R.) — Huit montagnards suisses ont commencé la dangereuse ascension en vue d'atteindre l'épave du DC-7 de la United Airlines qui git sur un saillant isolé dans le Grand Canyon.

Gunther Erezinger, un des membres de l'équipe arrivée de Zurich en avion, a dit qu'il espérait de descendre vers l'épave, alors que les autres participeraient du fond du Canyon.

L'avion se trouve sur le saillant depuis le jour où il s'est abattu dans le Canyon, samedi dernier, après d'un Superconstellation. Ce double désastre est le pire qui soit survenu dans l'histoire de l'aviation commerciale jusqu'ici et a coûté la vie à 128 personnes.

On espère que grâce à l'équipe de sauveteurs suisses offerte, par la Swissair, les recherches et la récupération pourront être complétées sans avoir recours à des hélicoptères.

Les tourbillons d'air dans le Canyon rendent, en effet, les hélicoptères instables et leur vol dangereux.

Précédemment, cinq alpinistes du Colorado ont grimpé jusqu'à l'épave et les restes de quelques victimes ont été retirés des débris.

M. Erzinger, professeur d'histoire en Suisse, et ses collègues, ont examiné hier l'épave du haut des airs.

Il a dit que si les trois hommes qui doivent se mettre au travail au-dessus du saillant ont gît l'avion ne pouvaient y réussir efficacement ils se joindraient aujourd'hui à ceux qui partent du fond du Canyon.

D'autres équipes ont complété leur travail sur l'épave du Superconstellation, à un kilomètre et demi plus loin. Elles ont fouillé les débris pour trouver des indices sur la cause de l'accident. Deux fonctionnaires ont dit que 70 cercueils distincts seraient enlevés au cours d'un service funèbre commun. Ils contiendraient les dépouilles des victimes du Superconstellation.

TYPALDOS LINES

Service bi-mensuel pour passagers par le s/s «AEGAEON» pour RHODES - PIREE - CORFOU BRINDISI - VENISE - DUBROVNIK

Prochains départs: 22/7 - 5/8 - 19/8 - 2/9 - 16/9 - 30/9 - etc.

Adressez-vous aux Agents: TAVOULARIDES & Co.

ALEXANDRIE... 2, Rue de la Poste - Tél. 25932 - 20190 LE CAIRE... 33, Rue Abdel Khadek Saroit: Tél. 58443 PORT-SAID... c/o "THEODOSSIADES & Co." 33, Rue Fouad - Tél. 2393

PORT-TEWFIK... c/o J. STAMATIOU Rue Rashad - Tél. 3111 ainsi qu'à toutes les Agences de voyages